

EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL DU MERCREDI 17 FEVRIER 2021

L'An Deux Mille Vingt-et-un, le mercredi dix-sept février à dix-neuf Heure, le Comité Syndical, dûment convoqué, s'est réuni au gymnase André Malraux en raison des mesures imposées par l'état d'urgence sanitaire, sous la Présidence de Monsieur Henri MONTELLANICO.

Étaient présents : Henri MONTELLANICO, Josiane CHABERT, Patrick FIORINI, Martine GAUTHERON, Jacques GOLIASSE, Camille LECUNFF-GUILLARD, Alexandre BOTELLA, Jean-Pierre JOURDAIN, Olivier SUSINI, Danièle SANTESTEBAN, Michel JEANNOT, Virginie MAS, Francis PETRICIG.

Était excusé : Gérard THEVENON

Objet : Convention avec la Ville de Saint Laurent de Mure

Monsieur le Président explique que le Syndicat Intercommunal Murois ne disposant pas jusqu'alors de vacataires, il a sollicité la commune de Saint Laurent de Mure pour lui mettre à disposition du personnel afin d'assurer la distribution de son magazine intercommunal à destination de la population laurentinoise.

Vu le projet de convention ci-annexé,

Après délibération, à l'unanimité, le Comité Syndical :

- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer la convention ci-annexée,
- **DIT** que les crédits seront inscrits au budget.

AINSI FAIT ET DELIBERE LES JOUR MOIS ET AN SUSDITS ONT SIGNE AU REGISTRE DES DELIBERATIONS LES MEMBRES PRESENTS.

Le Président du SIM certifie exécutoire la présente Délibération qui sera transmise au représentant de l'État et au Comptable du Trésor Public.

Fait à Saint Laurent de Mure, le 17 février 2021

Le Président

Henri MONTELLANICO



INTERCOMMUNAL
MUROIS
Communes de St-BONNET de-MURE et de St-LAURENT de-MURE